

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 81 (2019)

Heft: 6-7

Artikel: Livraison du lait : gare aux pièges!

Autor: Rentsch, Urs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1086483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Livraison du lait : gare aux pièges !

Pour de nombreux agriculteurs, le chemin vers la fromagerie ou la laiterie fait encore partie du travail quotidien. Sur quels points faut-il veiller pour éviter que la paie du lait ne serve à régler des amendes ?

Urs Rentsch



Les surfaces de chargement amovible sont à éviter sur les voitures; ce genre de montage n'est pas fiable. Sur l'auto en haut à gauche, le câble de sécurité devrait être arrimé à une boucle fixée directement au véhicule, parce que l'attache en lasso autour de l'attelage est interdite (voir l'édition 12/2017 de Technique Agricole). Photos: Urs Rentsch

Les exploitations laitières se sont agrandies. Les petites fromageries de village ont cessé leurs activités ou ont été remplacées par des structures régionales ou des centres de collecte du lait. Les brantes à dos, les charrettes à cheval, les chiens et leurs chariots ont disparu, même si la livraison du lait à la laiterie ou à la fromagerie fait toujours partie du rituel quotidien de nombreux agriculteurs. Ce lait est toujours transporté dans des boîtes classiques ou dans un tank à lait mobile. Ces transports doivent obéir à certaines règles pour que la paie du lait soit bien versée sur le compte bancaire de l'exploitation et non renversée en amendes d'ordre dans la caisse de l'État.

Surfaces de chargement provisoires

Quand le lait est transporté par tracteur, on recourt généralement à un godet, un

pont ou une autre pelle attelée au trois-points. Ces équipements sont considérés comme des surfaces de chargements provisoires. Les mécanismes des bennes doivent être verrouillés mécaniquement et assurés pendant le trajet sur route. Des catadioptres rouges vers l'arrière et blancs vers l'avant sont obligatoires. Si le dispositif masque les feux du tracteur, il doit être équipé d'un éclairage réglementaire.

Il faut aussi faire attention au bord inférieur des godets, qui peut devenir dangereux sous l'effet de l'usure. Si ce bord d'attaque présente un rayon inférieur à 5 mm, il est impératif de changer cette pièce ou de l'équiper d'une protection. De plus, la chute ou le glissement du chargement doit être évité au moyen d'un dispositif adapté; des sangles de type « spannset » peuvent faire l'affaire. Il

faut aussi tendre les bras inférieurs du relevage pour éviter les mouvements latéraux de l'attelage.

Les voitures sont de plus en plus utilisées pour les livraisons sur de longues distances. Quand les boîtes sont chargées dans le coffre, il est primordial de les attacher pour éviter qu'elles glissent ou se renversent. Il convient de respecter la charge utile du véhicule, si ce dernier transporte plusieurs boîtes.

Surfaces de chargement amovibles

Dans certaines régions, l'installation d'une surface de chargement à l'arrière de la voiture est très répandue. La prudence est de mise lorsqu'on circule avec de tels équipements. Les modifications thermiques du châssis sont interdites pour le montage d'une surface de chargement. Si celle-ci est fixée sur l'attelage

de la voiture, c'est la charge admise sur la boule d'attelage qui définit la capacité de chargement du dispositif. Le transport des boîles à lait dans une remorque est certainement la meilleure variante. L'arrimage du chargement est également nécessaire pour ce type de transport. Si les boîles sont placées à l'avant de la remorque, il faut veiller à ne pas dépasser la charge admise sur le timon. Les remorques dont le poids total se situe entre 750 et 3500 kg doivent être équipées de freins de service et de stationnement; elles sont soumises au contrôle périodique des véhicules (expertise). Ces deux obligations tombent pour les remorques d'un poids total inférieur à 750 kg.

Tank à lait

Les grandes exploitations recourent à des tanks à lait. Ces derniers sont immatriculés comme remorques de transport nor-

males. Attelés à une voiture roulant à plus de 30 km/h, ils doivent être munis d'une plaque d'immatriculation blanche. Sur de courtes distances, les tanks à lait sont souvent attelés à un tracteur. Tant que sa vitesse ne dépasse pas 30 km/h, il n'est pas indispensable d'immatriculer la remorque. En revanche, une signalisation correcte avec panneau de vitesse maximale et triangle véhicule lent sont de rigueur. Le tracteur doit être équipé d'une boule d'attelage répondant à la norme « ISO 50 ». Cet attelage « ISO 50 » doit être fixé sur une plaque d'adaptation à la glissière d'attelage du tracteur ou sur la barre de traction. L'installation d'une boule « ISO 50 » sur une barre transversale ou un triangle d'attelage trois-points fixé aux bras inférieur et supérieur est interdite sur la voie publique. Le trois-points n'est en effet pas considéré comme un dispositif tracteur.



Le montage d'une boule « ISO 50 » sur une barre ou un triangle d'attelage trois-points fixé sur les bras de relevage inférieur et supérieur est proscrit sur la voie publique.

Autres points à surveiller

L'attelage d'une remorque non immatriculée à une voiture n'est autorisé que si celle-ci est équipée d'une transmission 4x4. Si le poids garanti du tank à lait atteillé à une automobile dépasse 1500 kg, une plaque d'immatriculation verte est requise, même si la vitesse reste limitée à 30 km/h. Lors d'une immatriculation en plaque blanche, il est possible de rouler à la vitesse normale, sans triangle véhicule lent ni indication de vitesse maximale. Globalement, la signalisation doit correspondre aux exigences de chaque véhicule tracteur auquel le tank à lait est attelé. ■

Pas de permis de circulation ni de plaque d'immatriculation

Ordonnance régulant l'admission à la circulation routière (OAC), art. 72 al., 1c Ni le permis de circulation ni les plaques de contrôle ne sont nécessaires pour les remorques suivantes, à l'exception des remorques spéciales:

1. les remorques agricoles et forestières dont la vitesse maximale est de 30 km/h, lorsqu'elles sont tirées par des tracteurs ou des véhicules automobiles dont la vitesse maximale ne dépasse pas 30 km/h, de par leur construction,
2. les remorques agricoles et forestières dont la vitesse maximale est de 30 km/h et dont le poids garanti n'excède pas 1500 kg, attelées à des véhicules automobiles dont la vitesse maximale excède 30 km/h, de par leur construction, et dont toutes les roues sont motrices.

DIESEL

 MIGROL



Profitez de l'offre de notre action diesel !

Saisissez cette occasion pour remplir votre citerne à diesel à un prix avantageux. Appelez-nous dès aujourd'hui et indiquez le mot de code «rabais diesel» lors de votre commande par téléphone. ☎ 0844 000 000.

Valable jusqu'au 30.6.2019 pour des nouvelles commandes et des quantités à partir de 800 litres. La prochaine offre proposée dans le cadre de nos actions diesel paraîtra dans le numéro d'août 2019.